



Divorce et droit de la femme

Par **samia**, le **03/12/2009 à 18:15**

Bonjour, je suis une marocaine qui vis en suisse avec mes deux enfant 4 ans et 2 ans qui sont suisse. On a vécu moi et mon mari un ans et demi en suisse puis on est rentré au maroc et on y est resté trois ans puis on est revenu en juillet 2008; on a 6ans de mariage.rnrnMon mari a demandé la séparation il y a quelque jours de plus il a était divorcé deux fois, quelles sont mes droits et les démarche à faire? qu'es que je doit faire pour garder mes enfants avec moi en suisse sachant que j'ai que le pérm(b) et que dois- je- faire pour avoir le pérm(c)? je suis une persone qui n'a jamais travaillé en suisse et je n'ai pas de ressources pour avoir un avocat, renseignez moi s'il vous plait comment etre prise en charge merci.

Par **Marion2**, le **03/12/2009 à 20:36**

Bonsoir,rnrnLci, nous sommes sur un site juridique français.